

Candidatures à l'IUT des Pays de l'Adour en Formation Initiale



Cette rubrique fournit les renseignements utiles à ceux qui souhaitent intégrer l'IUT des Pays de l'Adour en formation initiale.

Candidature à un BUT

Les candidatures se font de mi-janvier à début mars pour une rentrée en septembre sur le portail national des admissions dans l'enseignement supérieur [PARCOURSUP](#)

Les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires sont accessibles via l'onglet "ADMISSION" de chacun des BUT dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour :

- * [BUT génie biologique - Parcours sciences de l'aliment et biotechnologie](#)
- * [BUT métiers de la transition et de l'efficacité énergétiques](#)
- * [BUT réseaux et télécommunications](#)
- * [BUT science et génie des matériaux](#)
- * [BUT science des données](#)

Candidats étrangers (hors UE)

Tout ressortissant étranger peut déposer sa candidature pour venir étudier à titre individuel. Cependant, seuls les meilleurs dossiers de candidature seront retenus par les commissions, sur présentation des pièces traduites et authentifiées, permettant aux enseignants d'apprécier le niveau des candidats.

« 1 seul dossier à constituer : [http://www.\(nom du pays\).campusfrance.org](http://www.(nom du pays).campusfrance.org)

Pays concernés : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Candidature à une Licence Professionnelle

Les candidatures en Licence Professionnelle ont lieu à partir de mi-février, pour une rentrée en septembre sur le portail [CANDIDAT](#).

Les candidats à une licence professionnelle ayant interrompu leurs études depuis **plus de 2 ans**, salarié ou demandeur d'emploi doivent en plus contacter le service de la [Formation Continue](#).

Les conditions d'accès et les pré-requis nécessaires sont accessibles via l'onglet "ADMISSION" de chacune des Licences professionnelles dispensées à l'IUT des Pays de l'Adour :


- * Licence pro métiers du bois :
 - * [construction, valorisation du bois et des composites à base de bois](#)
 - * [mobilisation de la récolte de bois et commercialisation](#)
- * Licence pro métiers du design
 - * [design et éco-conception, produit et packaging](#)
- * Licence pro métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique :
 - * [Froid et conditionnement d'air \(FCA\)](#)

Candidats étrangers (hors UE)

⚡ Les étudiants résidant dans un pays concerné par la procédure CEF doivent s'inscrire sur le site de Campus France, à l'adresse suivante : <http://www.nom du pays.campusfrance.org> (exemple <http://www.maroc.campusfrance.org>) afin d'obtenir un numéro identifiant.

La mise en place de Campus France dans les ambassades a pour but d'améliorer la qualité des services offerts aux étudiants étrangers désireux d'étudier en France, en facilitant leurs démarches administratives et pédagogiques.

Pays concernés : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Nigéria, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam.

 **Une demande de candidature doit également être faite à partir de mi février sur la plateforme de candidature [CANDID](#) (disponible à partir de mi-février/début mars).**